



NOS HONORAIRES

HONORAIRES DE GÉRANCE

Entre 5,4% et 8,4% TTC* sur les encaissements.

Honoraires à la charge du propriétaire bailleur.

HONORAIRES DE LOCATION

Locaux à usage d'habitation, à usage mixte, garages, places de stationnements et autres locaux loués accessoirement au local principal :

- Honoraires de location. (Visites, constitution du dossier, rédaction du bail) : 10 €/m².
- Honoraires d'état des lieux : 3 €/m².

Les honoraires sont facturés au bailleur et au locataire.

Locaux à usage professionnel ou commercial :

- Honoraires de visites et rédaction de bail : 720,00 € TTC*.
- Honoraires d'état des lieux : 10 €/m².

Les honoraires sont à la charge du locataire.

HONORAIRES DE TRANSACTION

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Appartements et maisons individuelles :

Tranche de prix	Pourcentage du prix de vente
Jusqu'à 120.000€	7% TTC.* Avec un minimum de 5.000 € TTC.*
De 120.000 € à 250.000 €	6% TTC*
De 250.000 € à 350.000 €	5% TTC*
Au-delà de 350.000 €	4% TTC*

Garages

10% TTC avec un minimum de 1.200 € TTC*.

Terrains – Immeubles Fonds de commerce – Locaux commerciaux

Tranche de prix	Pourcentage du prix de vente
Jusqu'à 100.000€	12% TTC.* Avec un minimum de 5.000 € TTC.*
Plus de 100.000 €	10% TTC*

Estimation

250 € TTC* (Sauf accord particulier.)